

## VOISINS

## Échos suisses

## Coop : un bénéfice de 470 millions

Coop a poursuivi sur la voie de la croissance l'année dernière. Le groupe bâlois de distribution a dégagé un bénéfice net de 470 millions de francs, en hausse de 1,7 %, ou de 8 millions sur un an. En 2013, le résultat net s'était amélioré de 2,2 % et en 2012 de 4,6 %. Coop estime s'être bien comporté l'an dernier dans un marché exigeant. Dans le commerce de détail, la croissance réelle est de 2,4 % à 17,7 milliards de francs. Dans le commerce en ligne, Coop a dépassé pour la première fois le milliard, avec plus de 1,1 milliard de francs de ventes. À fin 2014, le groupe Coop comptait au total 2170 points de vente, soit 8 de plus qu'une année plus tôt, et employait 77 087 collaborateurs, contre 74 955 un an plus tôt.

## Le lait sous pression

Le marché du lait est sous l'influence du franc fort. Au début du mois, les producteurs de lait ont reçu un courrier pour leur annoncer une baisse de leur rétribution. Le prix du kilo a diminué de 3 centimes et est payé désormais 53 centimes à l'agriculteur. Une baisse expliquée par la nécessité de rester compétitif sur le marché européen puisque plus de 20 % de la production est exportée vers l'Union européenne. Du côté du monde agricole, on comprend la décision. L'année dernière, le kilo était vendu 60 centimes. Ils craignent que cette chute ne se poursuive au printemps. Le lait pourrait alors avoisiner les 40 centimes, ce qui représente une diminution en quelques mois d'un tiers du revenu pour le paysan.

## Faits divers

## Sortie de route à Mooslargue

Hier, vers 8 h 15, un automobiliste qui circulait sur la RD 7 bis, dans le

## Alors que les travaux de transformation de l'Auberge Sundgoviennne à Carspach se poursuivent, les patrons de l'hôtel-restaurant témoignent des difficultés rencontrées pour élaborer le dossier de mise aux normes d'accessibilité.

Laurence Behr

Les travaux d'accessibilité des bâtiments, publics ou privés, aux personnes porteuses de handicap moteurs, visuels ou cognitifs, et aux personnes à mobilité réduite, se transforment souvent en véritable casse-tête. Des élus du Jura alsacien avaient déjà fait part, dans nos colonnes, de leurs inquiétudes à réaliser les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux qui leur sont exigés (L'Alsace du 27 janvier). Si des réunions et des conférences sont organisées par des professionnels, via par exemple la Chambre de commerce et d'industrie Sud-Alsace, et que le dispositif d'accompagnement peut apparaître bien ficelé, la réalité n'est pas aussi rose.

En témoignent les époux Hermann de l'Auberge Sundgoviennne de Carspach, qui ont pourtant pris le dossier en main dès 2008. Ils ont missionné un bureau d'études agréé pour l'accessibilité des personnes handicapées. La mise aux normes d'accessibilité était aussi le point de départ des grands travaux de transformation et d'aménagements en cours dans l'établissement. « Le bureau d'études nous a demandé de faire des travaux d'accessibilité à l'extérieur, de ce côté-là tout va bien », explique Jean-Bernard Hermann (L'Alsace du 20 février). « À l'intérieur, nous avions déjà un ascenseur et les personnes en fauteuil y entrent. Il était aux normes pour le bureau d'études. Nous avons donc refait, en 2010, les toilettes handicapées, situées au sous-sol, à côté des autres toilettes, et avions aussi dans l'idée de réaménager le sous-sol pour justement permettre un meilleur accès aux personnes en fauteuil roulant dans un lieu plus accueillant. La commission de sécurité nous avait demandé d'y ajouter un appendice pour abriter les personnes

## Repas associatifs

## ACCESSIBILITÉ

## « On marche sur la tête »

en fauteuil en cas d'incendie, ce que nous aurions fait aussi. » Tout semble se présenter au mieux pour démarrer les travaux de transformation de l'hôtel-restaurant. C'était compter sans les remarques et observations de la sous-commission d'accessibilité de Colmar.

## « Le bureau d'études dit que l'ascenseur est conforme et la commission dit le contraire »

« Elle a jugé que notre ascenseur était trop petit de 17 cm en largeur. Ils nous ont demandé d'élargir les parois de l'ascenseur, de couper la dalle, on aurait dû prendre un ingénieur en structure béton pour voir si c'était techniquement possible et évaluer le coût. Mais ce n'est techniquement pas possible, et ces travaux sont beaucoup trop lourds financièrement, il faudrait reprendre toute la cage. Le bureau d'études nous dit que l'ascenseur est conforme et la commission dit le contraire », ne décolère pas Jean-Bernard Hermann, qui n'a pas non plus apprécié le déroulement du passage de son dossier devant cette sous-commission.

« Notre dossier a été présenté, on n'avait pas le droit de prendre la parole. On nous a dit : "Vous ne pouvez pas nous dire que vous ne ferez rien pour les personnes handicapées". Mais ce n'est pas le cas. On a tout fait pour anticiper la loi et les travaux engagés montrent justement que nous avons tout pris en compte. En sortant de la commission, on avait le sentiment qu'ils décident de comment on va dépenser notre argent. » Un ascenseur qui, un jour, est dans les clous, et un autre, ne l'est plus. La pilule a du mal à passer chez les hôteliers-restaura-

teurs alors que les travaux de cheminement piétonnier, de création de parkings handicapés et d'une rampe d'accès à l'établissement sont en cours de réalisation à l'extérieur.

## « Il manque 17 cm pour descendre, mais pas pour monter »

Et la solution préconisée par la sous-commission les laisse pantois. L'établissement a obtenu une dérogation qui l'autorise à emmener les personnes en chaises roulantes du rez-de-chaussée au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> étage, mais on leur interdit de descendre au sous-sol, là où se trouvent les toilettes handicapées. « Il manque donc 17 cm pour descendre, mais pas pour monter, on marche sur la tête », s'étonne Jean-Bernard Hermann. « C'est un stress incroyable. Les normes changent tous les trois mois, c'est un gros bazar. Quand ce type de problème se pose dans un établissement à Strasbourg, l'hôtelier a la possibilité de mettre à disposition un fauteuil qui rentre dans l'ascenseur et de faire accompagner la personne. C'est ce que notre architecte d'intérieur a proposé, mais ça a été refusé. »

Résultat des courses : des travaux et des frais supplémentaires. « Nous sommes obligés de créer des toilettes handicapées à l'arrière du bar, au rez-de-chaussée, alors que les autres ont été rénovés en 2010. Le problème, c'est que ça ne s'arrête pas là. Les nouvelles toilettes pour handicapés seront dans l'emprise d'une cage d'escalier, ce qui a été autorisé du bout des lèvres par la commission de sécurité. Et sur notre site internet, nous sommes obligés de mettre une photo de l'ascenseur et d'en indiquer les dimensions. » Sans compter que la loi demande aussi à ce que les toilettes ne soient pas visibles depuis une

autre pièce du restaurant. « Or, là, la cuvette sera visible depuis la réception. On nous a dit de rajouter un sas, mais ce n'est techniquement pas possible. Ce qu'ils nous demandent est contraire à notre métier, on veut amener plus de confort aux gens, et là, on fait l'inverse. Il n'y a plus de bon sens, des gens prennent des décisions à notre place sans connaître ce que ça coûte. »

Les normes toujours, mais version commission de sécurité. Dans les étages, côté ouest, a été construite une issue de secours via une passerelle donnant sur l'extérieur. « Le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) avait validé le dossier, tout était ok », assure le patron de l'Auberge Sundgoviennne qui a vite déchanté après le passage de la commission de sécurité. « Ça ne convenait pas au nouveau préventionniste qui nous a demandé d'en faire une deuxième parce que l'une des chambres au 1<sup>er</sup> étage était à plus de 1,50 m de la distance maximum autorisée pour accéder à l'issue de secours. C'est 30 000 € de travaux en plus, alors que nous avions déjà refait le couloir. Les normes changent tout le temps. La commission de sécurité passe et donne un avis favorable et trois ans plus tard, alors que rien n'a changé chez nous, on reçoit un avis défavorable, on ne comprend pas. Il n'y a aucun accompagnement dans nos démarches de mise aux normes, mais de la répression tout le temps. »

Un parcours du combattant, en somme, avant le début des travaux en janvier. « C'est un projet de longue haleine et de nombreuses nuits blanches », assure Véronique Hermann qui ne compte plus les heures à compiler les dossiers et les huit diagnostics auxquels a été soumis l'hôtel-restaurant.

## URGENCES

SAMU : 15.  
Sapeurs-pompiers : 18.  
Centre hospitalier Saint-Morand : tél. 03.89.08.30.30 (consultation médicale de garde à l'hôpital Saint-Morand de 20 h à 23 h).

Centre antipoison : 03.88.37.37.37.

Gendarmerie : 17.

Police municipale Altkirch : 03.89.08.36.01.

Pharmacies : le pharmacien de garde est indiqué sur la porte de toutes les pharmacies. On peut aussi appeler le 3237 (0,34€ la minute) depuis un poste fixe ou consulter gratuitement le site <http://www.pharma68.fr>

Ambulance secours transfert animalier (ASTA) : 0.389.892.711.

## SERVICES

Déchetterie comcom Altkirch : mardi de 13 h à 16 h.

Déchetterie comcom secteur d'Illfurth : fermée au public.

Sous-préfecture : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, tél. 03.89.08.94.40.

Pôle Emploi Altkirch : service demandeur d'emploi, 39, rue du 8<sup>e</sup> Régiment-de-Hussards, tél. 3949. Mardi de 8 h 30 à 16 h 30.

Croix-Rouge française (Quartier Plessier à Altkirch) : mardi de 14 h à 16 h 30, tél. 03.89.40.61.39.

La Luciole : association familiale de lutte contre la toxicomanie au 03.89.44.34.41 ou au 03.89.64.32.45.

Le Cap : Quartier Plessier, bât. 1, 1<sup>er</sup> étage, tél. 03.89.40.67.01. Accueil de toute personne dépendante de drogues licites ou illicites. Site : [www.le-cap.org](http://www.le-cap.org)

## Loisirs

## CINÉMA

Palace Lumière Altkirch

Bob l'éponge 3D, 14 h, 2D, 16 h 15.

Bis, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 30.

American Sniper, 14 h, 18 h, 20 h 30.

Kingsman : services secrets, 16 h, 18 h, 20 h 30.

Les nouveaux héros 2D, 14 h, 16 h.

50 nuances de Grey (int -12 ans), 14 h, 18 h, 20 h 30.

## PISCINE

Tagolsheim : 14 h à 19 h 30.

## BIBLIOTHÈQUES

Altkirch : 16 h à 18 h

Illfurth : fermée.

Spechbach-le-Haut : 16 h 30 à 19 h.

## MÉDIATHÈQUES

Dannemarie : 15 h à 18 h 30.